



PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU CREO VIDEO CONFERENCE DU 18 Septembre 2023 à 19h00

Le Comité Directeur du CREO s'est réuni en visioconférence le 18 Septembre 2023 en présence de Monsieur Jean-Christian CARRIE, Président du CREO :

Membres du Comité Directeur présents :

LE SAUX Catherine (bureau CREO) - MALHAUTIER Samuel (Alès) – MORENO Fabien (Villefranche de R) – PALPACUER Daniel (TUC) - PARIZEL Éric (Trésorier CREO) – TURA Jean (Vice-Président CREO).

Excusés :

BOSC Evelyne (Castres) – CHAMPAIN Grégoire (CE Muret) - CHARLET Marc (Vice-Président CREO) – PLUCHET Renaud - TOULOTTE Jean-Luc (TAC)

Est également présente Maître CARRIER Magali CTS CREO.

Participants hors Comité Directeur : BACCOU Patricia (Villeneuve T) – MENANT Anne - Lise (Stade Toulousain) – COMMUN Fanny (Béziers) – RAULT Jean-Baptiste (Montauban) – BAUMES Géraldine / MIKOLASEK (Uzege) – GAITAN Luminita (Onet le Chat.) – PELIZZA Laurent (Plaisance du Touch) – DUPRE Jean (Argelès) – GONDAT Diane (Lavaur)

Le Président remercie toutes les personnes présentes et ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR :

Point 1 : Approbation du PV du Comité Directeur du 24 Novembre 2022 : Le PV est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Informations « rentrée 2023 »

Magali CARRIER invite les clubs à être plus rigoureux au niveau des demandes de licences, car il y a encore beaucoup d'erreurs dans les noms saisis sur extranet, ce qui rend les contrôles d'honorabilité pour les dirigeants, les bénévoles et les Arbitres difficile pour le Ministère.

les Educateurs 2 qui souhaitent intervenir en autonomie doivent faire remplir et signer par leur club le formulaire «PROCÉDURE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER EN AUTONOMIE » (document transmis par mail en début de saison). Le document doit être retourné au CREO et être validé par ce dernier.

Pour les clubs organisant des compétitions régionales comptant pour le classement national, les résultats doivent être mis sur extranet par le club concerné dès le lundi suivant la compétition. L'extranet intègre directement les résultats au classement national, attention uniquement si les fichiers FFE ou XLM ont été téléversés.

Nous demandons également aux clubs d'envoyer les résultats au CREO, surtout quand il y a des petites catégories ou épreuves ne rentrant pas dans le classement national.

Cette saison de 2 stages de formation arbitrage seront proposés sur des compétitions (2 à l'épée et 2 au fleuret), en plus des stages habituels de Toussaint, Février et Avril.

Nous essayons de mettre en place des stages de formation de cadres sur des week-ends, nous sommes actuellement en contact avec de potentielles structures d'accueil.

Point 3 : Compte rendu du CD Fédéral du 11 Septembre 2023

Le Président fait part des points importants à retenir :

- Nouveau trésorier
- Arbitre obligatoire, 1 à partir de 4 et 2 à partir de 9
- Engagement des équipes nationales 1 et 2 avant le 31 Octobre
- Contribution des équipes (600€ pour l'Epée, 200€ pour le Fleuret et 300€ pour le Sabre)
- Nouvelle organisation de la DTN

Point 4 : Règlement Sportif

Le RS a évolué suite aux réunions et échange des mails avec les Commissions Régionales.

Ce règlement a été envoyé à tous les Membres du Comité Directeur.

Magali CARRIER fait l'état des différents changements

- Mise en place chez les M11 d'une Fête des Jeunes Occitanie
- Modification des formules, précision sur les compositions par équipes, les sélections et les classements
- Formation des arbitres, évolution du livret de suivi, valorisation de la pratique pour les départementaux, note de la Commission Arbitrage concernant le fonctionnement de la formation et de la mise en place de stage sur les compétitions
- Pas de retour sur les indemnités des arbitres, mais cela ne devrait pas changer
- Evolution du Directoire Technique sur les compétitions afin de faire appliquer le RS
- Mise en ligne du RS et diffusion aux clubs après validation de ce dernier par le Comité Directeur

- Le calendrier est mis à jour régulièrement concernant les modifications ou ajouts ou changements régionaux ou nationaux

Le Règlement Sportif est mis au vote et il est adopté à l'unanimité.

Point 4 : Informations et Questions diverses

Pour les tournois régionaux, le CREO prend cette saison encore en charge l'achat des licences engarde pour les organisateurs.

Pour les arbitres la formation PSC1 n'est pas obligatoire à l'escrime, mais nécessaire pour les éducateurs à partir de 18 ans

Le CREO avec le soutien du Dr HORNUS va mettre en place une formation aux 1^{er} secours durant la saison.

N'ayant plus de questions

Le Président remercie l'ensemble des présents, et lève la séance

Jean-Christian CARRIE

Président du CREO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Carrie', with a stylized flourish extending to the left.